



Le college peut il s'opposer au droit de visite

Par **bruno**, le **03/04/2010** à **07:06**

Bonjour,

je suis passé devant le jaf le 1er avril 2010 et il a été convenu avec la partie adverse que j'aille chercher ma fille devant son collège. Or il se trouve que il avait été convenu aussi que ma fille soit présente sans ses affaires ce qui m'a semblé bizarre d'autant plus que je juge ne m'as procuré aucun papier et pour éviter que je sois accusé de tentative d'enlèvement vu que le jugement en ma possession ne me permettait que de prendre ma fille le lendemain des vacances j'ai téléphoné au collège qui a refusé de me remettre ma fille. j'ai téléphoné au collège à 10h or il ont vu mon ex concubine à 8h00.

alors je me pose la question suivante ont-ils le droit de refuser ma visite tel qu'il a été convenu devant le jaf ?

à moins que le matin même à 8h00 mon ex concubine ait tenu des propos n'ayant eu de mon côté aucune réaction !!!

merci d'avance pour votre réponse